

CONCOURS ET EXPOSITION DE PEINTURE A QUIBERVILLE



DIMANCHE 7 AOÛT 2022

REGLEMENT

Article 1– Objet : La Commune de Quiberville organise son quatrième concours d'art et pour la première année, le concours se déroulera en deux parties :

- **Concours avec exposition à l'Espace du Large des œuvres réalisées par les participants dans leur propre atelier,**
- **Concours en plein air avec exposition à l'Espace du Large des œuvres réalisées dans la journée sur place.**

Les deux concours vont se dérouler en même temps et les artistes seront libres de participer au concours souhaité.

Pour le concours Exposition avec les œuvres déjà réalisées dans l'atelier :

Tous les candidats intéressés par l'exposition d'une œuvre réalisée dans leur propre atelier sont priés de se présenter le **samedi 6 août avec leur œuvre**, à partir de 10h00 jusqu'à 12h00 à la salle de l'Espace du Large. La thématique et les techniques sont libres. Toutes formes d'arts visuels sont autorisées, (peinture, photos, dessin)..à l'exclusion de la vidéo.

Pour le concours en plein air :

Il est demandé de réaliser sur place, à l'emplacement de son choix, en plein air, dans la rue, une œuvre originale caractérisant le paysage de Quiberville. Les œuvres ne devront pas être peintes d'un balcon ou d'une fenêtre privée, ni d'après photos ou croquis préalables. Dans ce petit village de pêcheurs, traversé par la Saône et sa belle campagne, Quiberville est le cadre idéal et pittoresque pour une journée de peinture en plein air. L'événement aura lieu le **dimanche 7 août** de 9h30 à 20h00.

Cette année, les artistes amateurs et professionnels pourront participer également aux deux expositions avec remise de prix.

Article 2 – Formalités d'inscription : Les deux concours sont ouverts à tous les peintres amateurs ou professionnels à partir de l'âge de 18 ans. Le nombre est limité à 60 participants avec un minimum de 20 personnes inscrites.

L'inscription est obligatoire et le prix est fixé à 10 euros par participant (une seule inscription vous donnera la possibilité de participer aux deux concours distingués).

Les paiements se dérouleront uniquement sur place au moment de l'inscription, possibilité paiement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre d'une association Quibervillaise.

Possibilité de télécharger le règlement en version PDF sur le site de l'Office de Tourisme de Quiberville.

Pour le concours Exposition avec les œuvres déjà réalisées dans l'atelier : se présenter le samedi 6 août avec leur œuvre

Seules les œuvres munies d'une attache pour être suspendues seront admises. Tous les supports sont admis mais le format ne doit pas dépasser 60 cm x 80 cm.

Si vous avez des sculptures à exposer, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie.

Pour le concours en plein air : les inscriptions se feront le dimanche 7 août. Tous les candidats devront se présenter le 7 août de 9h30 à 12h30 à la salle de l'Espace du Large, avec le support à peindre. Seules les œuvres dont le support portera la date, le tampon de la Mairie et le numéro individuel seront admises.

Article 3 – Concours en plein air - technique, support et format :

- **La technique** : il s'agit d'un concours de peinture et dessin : tous les procédés de réalisations picturales sont admis (pigments, gouache, aquarelle, acrylique, fusain, pastel, huile, collage ...) **à l'exclusion de tout travail sur document photographique ou informatique**. Tous les styles et toutes les sensibilités sont autorisés. Il est fortement conseillé au candidat de favoriser les techniques à séchage rapide. Le candidat ne pourra présenter qu'une seule œuvre et seules les créations personnelles seront admises.
- **Le support** : tous les supports sont admis, mais le format ne doit pas dépasser 60 cm x 80 cm. Le support doit être suffisamment rigide pour être exposé (toile sur châssis, bois, support cartonné...) Chaque participant apporte son propre matériel, aucun matériel n'est fourni par les organisateurs.

Tout support doit être muni impérativement d'une attache permettant d'être suspendu à une grille. Les aquarelles, plumes... doivent être présentées obligatoirement sur un support cartonné et muni d'une attache pour être suspendues. Les œuvres terminées, seront déposées le dimanche 7 août de 17h00 à 20h00.

Article 4 – Pour les deux concours :

Exposition du 8 au 10 Août : toutes les œuvres seront exposées deux jours dans la salle de l'Espace du Large de Quiberville.

Le Jury se réunira dans l'après-midi du **mardi 10 août**. La remise des prix aura lieu à 18h 00 et sera suivie d'un vin d'honneur offert par la Mairie. Toutes les œuvres exposées devront être récupérées par leurs propriétaires dès la fin de la remise des prix.

Article 5 – Les prix :

Les prix sont distincts et offerts par la Commune de Quiberville.

Premier prix œuvre dans l'atelier : bon d'achat d'une valeur de 150 euros au Magasin des Beaux Arts

Premier prix œuvre en plein air : bon d'achat de la valeur de 150 euros au Magasin des Beaux Arts

L'œuvre du premier lauréat sera exposée jusqu'au 1^{er} septembre 2022 à l'Office de Tourisme de Quiberville. La diffusion de l'œuvre se fera également sur les réseaux sociaux.

En fonction du nombre de participants, la Mairie se réserve la possibilité de modifier les conditions de remise des prix.

nEn l'absence des lauréats au moment de la remise des prix, le prix sera attribué au suivant et le classement sera décalé.

Article 6 : Si un artiste venait à faire une vente durant les journées d'exposition, 10 % du montant sera attribué à la Mairie.

Article 7 - Utilisation et droits des tiers : Les œuvres restent la propriété des artistes. Le participant autorise cependant l'utilisation, la publication, la reproduction de l'image de l'œuvre laquelle pourra être utilisée pour la promotion. Il s'agit notamment du droit d'exploiter l'œuvre à des fins promotionnelles, affiches, articles de presse, internet, éditions brochures.

Article 8 : Les candidats déchargent les organisateurs de toute responsabilité en cas de vol, de dégradations des œuvres ou de matériel, pour tous dommages causés ou subis par les exposants ou par les tiers, d'accident survenus à leurs œuvres ou à leur personne. Les participants s'engagent à laisser les lieux propres après le concours. Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou une partie du présent règlement, d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent concours si des circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

En cas d'annulation, la Mairie s'engage à fixer une nouvelle date pour l'événement.

Les concurrents apposent leur signature à l'inscription et de ce fait acceptent le présent règlement.

Je m'engage à respecter les articles du règlement ci-dessus.

Date

Nom et Prénom

Signature

INSCRIPTION Concours peinture « A vos pinceaux »

NOM : PRÉNOM

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

Concours plein air

Concours dans son propre atelier

Tampon

ADHÉSION 10 euros

Format Technique Numéro attribué

Je souhaite vendre oui non prix de l'œuvre.....

Œuvre retirée le..... signature.....